

● Lutte anti-corruption : mise en place d'un programme de conformité

Gérer le risque de corruption par la mise en place d'un programme de conformité adapté

Code
12848

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1 216 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

PROCHAINES SESSIONS

- **PARIS :**
28 juin. 2024
- **A DISTANCE :**
28 juin. 2024
- **PARIS :**
5 nov. 2024
- **A DISTANCE :**
5 nov. 2024

🔗 [Voir toutes les sessions](#)

PUBLIC

Directeurs juridiques – Responsables juridiques – Compliance officers – Risk managers – Avocats – Auditeurs internes – Toute personne impliquée dans l'élaboration d'un programme de conformité liée à l'anti-corruption

PRÉ-REQUIS

Être confronté(e) aux problématiques d'anti-corruption dans son entreprise ou être en charge de la mise en place du programme de conformité anti-corruption au sein de sa structure ou avoir suivi la formation :

🔗 [Compliance anti-corruption pour non-initiés \(600359\)](#)

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le cadre légal, national et international, en matière de lutte anti-corruption
- Évaluer le risque de corruption au sein de l'entreprise
- Mettre en place un programme de conformité adapté

Programme de la formation

Maîtriser le cadre légal, national et international, en matière de lutte anti-corruption

Lister les différentes formes juridiques de la corruption

- Corruption active et corruption passive
- Corruption nationale et internationale
- Corruption publique et corruption privée
- Corruption et trafic d'influence
- Atelier "Qu'est-ce que la corruption ?"
- Jeu pédagogique : qualifier des faits de corruption et de trafic d'influence
- Mise en situation : différencier contrat d'intermédiaire et trafic d'influence

Analyser l'architecture des incriminations liées à la corruption

- Critères de l'agent public et privé
- Distinction de l'acte de la fonction et l'acte « facilité » par la fonction
- Définition de l'avantage indu

- Atelier « L'architecture de la corruption »
- Étude de cas : découvrir des cas concrets de corruption à partir d'illustrations jurisprudentielles
- Cas pratique : comprendre les stratégies judiciaires... ou le non-dit de la corruption

Se repérer dans la complexité juridique de la corruption

- Infractions favorisant la corruption : prise illégale d'intérêts, favoritisme
- Infractions liées aux moyens de la corruption : abus de biens sociaux, abus de confiance, détournement de biens publics, faux et usage de faux
- Infractions liées aux conséquences de la corruption : recel et blanchiment
- Organes de contrôle et de répression (lanceur d'alerte, AFA, CJIP)
- Jeu pédagogique « Les 15 qualifications » : découvrir l'analyse systémique de la corruption

Évaluer le risque de corruption au sein de l'entreprise

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

Élaborer une cartographie des risques en matière de corruption

- Rôles et responsabilités des acteurs de la cartographie
 - Identification du risque inhérent aux activités des organisations concernées
 - Exposition au risque de corruption
 - Hiérarchie et traitement des risques nets ou résiduels
 - Formalisation et actualisation de la cartographie
- Étude de cas : analyser des exemples de cartographies existantes

Dresser l'inventaire des pratiques à risques

- Les personnes politiquement exposées
 - Les contrats d'affaires avec des intermédiaires
 - Les cadeaux d'affaires, les invitations, le sponsoring, le mécénat
 - Les réponses aux marchés publics
 - Les sollicitations indues
- Brainstorming : échanger autour d'un exemple de cartographie des risques, étape par étape

Mettre en place un programme de conformité adapté

Faire un état des lieux des zones de vulnérabilité et des dispositifs internes existants

- Audit des partenaires commerciaux
 - Audit comptable
- Partage d'expériences : échanger sur les pratiques actuelles de son entreprise

Implémenter les outils de prévention et de contrôle

- Code de conduite
 - Politique de formation et de sensibilisation
 - Procédure de sanction
 - Auto-évaluation de la politique interne de l'anti-corruption
- Atelier "Corruption et conformité"
- Étude de cas : se positionner sur la solution à adopter face à 3 scénarios distincts
- Débriefing "À vous de jouer!" : les bons réflexes à adopter dans la mise en place de vos futurs programmes de conformité

Parmi nos formateurs



Philippe Gerard

Avocat au barreau de Paris, médiateur, consultant en communication de crise et executive coach certifié HEC, il intervient principalement en droit des affaires avec une approche systémique et propose des prestations intégrant une vision globale des affaires.